



Votre projet

Vous êtes éleveurs allaitant et vous souhaitez vous lancer dans le **suivi des performances génétiques de votre troupeau**.

Vous pouvez bénéficier d'un **accompagnement technique et financier** afin de **faire évoluer votre génétique pour répondre aux attentes de la filière et au changement climatique**. Ce dernier est proposé à tous les nouveaux adhérents au contrôle de performance VA4.

Qu'est ce que le contrôle de performance VA4 ?

Notre **région constitue un pôle fort de la création du progrès génétique** en viande bovine, avec 1 500 exploitations en base sélection impliquées dans les 12 départements pour les 4 races allaitantes les plus présentes, à savoir Charolais, Salers, Limousin et Aubrac.

Le Contrôle de performance permet pour l'éleveur :

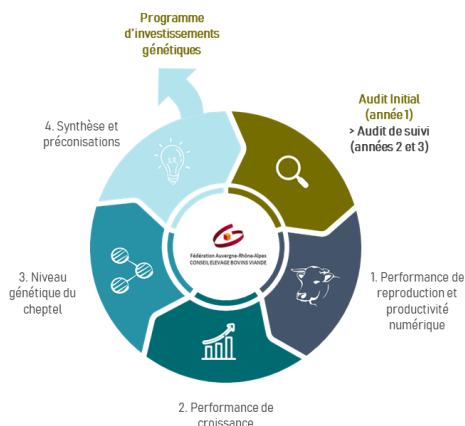
- ✓ **L'optimisation de la conduite et l'amélioration de la génétique du troupeau** grâce à des indicateurs fiables et certifiés
- ✓ **Un point de comparaison objectif** des résultats à ceux d'autres élevages pour progresser
- ✓ **Une meilleure valorisation des animaux** d'élevage

En quoi consiste l'accompagnement ?

Un **appui technique sur 3 ans** :

- **Appui technique initial** : état des lieux de la génétique de l'élevage et écriture d'un plan d'actions dans l'objectif de produire des animaux reproducteurs conformes aux enjeux de filière → **1,5 JOURS**
- **Appui technique de suivi en années 2 et 3** : suivi des indicateurs de l'audit initial, suivi du plan d'actions et ajustement dans le choix des investissements génétiques à réaliser → **1 JOUR**

Un **appui aux investissements en génétique** au moyen de forfaits, dans le cas où ces derniers respectent le plan d'actions de l'audit et les critères définis par la filière pour cette action.



Un audit en 4 étapes et sur 3 ans

Qui peut en bénéficier ?

Aux **éleveurs, nouvellement adhérents au contrôle de performance formule VA4** sur la campagne 01/01/2021 au 31/07/2022.



Modalités d'accompagnement

La Région subventionne :

- Les appuis techniques dont l'appui initial à hauteur de **288 €** et les suivis à hauteur de **192 €**.
- Les investissements : **forfaits de 600 €** par tranche de 2 000 € de dépenses. Le nombre de forfaits pouvant être sollicités est proratisé au nombre de déclarations de naissance de l'exploitation :

Nombre de déclarations de naissances sur la dernière campagne	Nombre de forfaits	Dépenses à justifier
< 40 DN	1	1 x 2 000 €
40 DN < X < 60 DN	2	2 x 2 000 €
> 60 DN	3	3 x 2 000 €



Quels sont les investissements éligibles ?

Les investissements éligibles sont :

- Taureaux
- Reproducteurs femelles : génisses, vaches
- Insémination artificielle (uniquement pour les exploitations entièrement en IA)

Les achats de reproducteurs devront :

- Être en accord avec le **calendrier et les critères mis en évidence dans le plan d'actions**
- Être en accord avec les **critères définis par la filière**

Reproducteurs mâles ou femelles et IA	
<ul style="list-style-type: none"> ○ Animal inscrit ○ Animal avec performances évaluées ○ Race du contrat VA4 : reproducteurs en race pure ○ Conditions de naissance 1 ou 2 (sans aide ou aide facile) ○ Niveau génétique minimum: ISU mère ≥ 95 ou IVMAT mère ≥ 95 	
Typologies Reproducteur mâle (au choix)	
Profil Naissance	Profil Production
<ul style="list-style-type: none"> ✓ IFNais mère ≥ 100 ✓ PN ≤ 50 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ CRsev mère ≥ 100 ✓ PAT 210 ≥ 300 spécialisé et ≥ 270 rustique

Critères définis par la filière



Plan de Filière 2023-2027
BOVINS VIANDE
 Auvergne-Rhône-Alpes

Une action conduite dans le cadre du programme de filière Bovin Viande Auvergne Rhône Alpes :

Le plan de filière Bovin Viande est un programme d'accompagnement à la structuration et au développement de la filière. Il se décline en 15 actions qui seront déployées en région pendant 5 ans.

ELABORÉ ET PILOTÉ PAR



Le **Comité de Filière Bovin Viande** animé par la **Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes** est l'instance d'écriture et de pilotage institutionnel du plan de filière.

MAITRISE D'OUVRAGE



L'association **Auvergne-Rhône-Alpes Élevage** coordonne la construction et la mise en œuvre des actions du programme avec la Région.

FINANCÉ PAR

La Région 
 Auvergne-Rhône-Alpes

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'agriculture, la **Région Auvergne-Rhône-Alpes** encourage et accompagne les filières régionales de production agricole avec le Plan Régional de Filière.

CONTACT - bovinviande@aurafilieres.fr